

AVENANT N° 1 À L'ACCORD DE SUBVENTION D'OCTOBRE 2014

(Accord de subvention en micro capital)

Pour les activités non liées au crédit

ENTRE

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

ET

LE CONSORTIUM REPRÉSENTÉ PAR L'ONG AGIR

avril 2017

Entre :

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) représenté par son Directeur Pays, Monsieur Boubou Dramane CAMARA.

ET

Le Consortium représenté par l'ONG AGIR à travers son Coordonnateur de Programme, Monsieur Mamadou SISSOKO.

CONSIDERANT QUE, sur la demande du PNUD, le consortium représenté par l'ONG AGIR, a mis en œuvre le projet intitulé 'Programme d'Appui à l'Agriculture Durable et de Résilience contre les Changements Climatiques (PAADRCY, N°00091735 – Award 00083079), désigné ci-après « le projet » et réalisé à la demande du Gouvernement du Mali ;

CONSIDERANT QUE, le PNUD a octroyé un financement au consortium représenté par l'ONG AGIR dans le contexte du projet et suivant les modalités définies dans le cadre de l'exécution nationale ;

CONSIDERANT, l'expiration depuis le 31 décembre 2016 de l'Accord initial de subvention en micro capital entre le PNUD et le consortium représenté par l'ONG AGIR ;

CONSIDERANT, la nécessité de continuer certaines activités prévues dans le plan de travail 2017 adopté par le Comité de pilotage du projet;

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 1 :

Les dispositions suivantes de l'accord de subvention en micro capital entre le PNUD et le consortium représenté par l'ONG AGIR d'octobre 2014 sont remplacées/complétées comme suit:

II- Durée de l'accord :

La durée de l'accord de subvention en micro capital s'étend jusqu'au 31 décembre 2017.

III- Paiements

Le PNUD devra verser au consortium représenté par l'ONG AGIR, le reliquat de 21 142 223 FCFA pour financer le plan de travail 2017 approuvé par le Comité de pilotage.

Article 2 :


Le présent avenant fait partie intégrante de l'accord de subvention en micro capital entre le PNUD et le consortium représenté par l'ONG AGIR dont les autres dispositions restent inchangées.

Il est établi en quatre exemplaires originaux et sera communiqué à toutes fins utiles au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, et au Ministère de l'Economie et des Finances.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont apposé leurs signatures prenant effet à compter de la dernière date de signature.

Pour le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

Pour le consortium représenté par l'ONG AGIR


Boubou Dramane CAMARA
Directeur Pays



Date : 27.04.2017


Mamadou SISSOKO
Coordinateur de Programme



Date : 28.04.2017